

PROCÉDURE D'INSCRIPTION

Madame, Monsieur,

Vous sollicitez l'inscription de votre enfant dans notre établissement.

Déroulement de l'inscription à l'école Voltaire:

1. Veuillez remplir le dossier électronique en suivant le lien indiqué sur notre site internet et nous faire parvenir par voie postale les deux documents supplémentaires à remplir signés. Un accusé de réception de votre demande vous sera envoyé.
2. Vous recevrez ensuite un mail afin de régler **les droits de première inscription** (102€ pour le 1^{er} enfant, 52€ à partir du 2^{me} enfant). La préinscription ne sera définitive que lorsque ces droits seront réglés.
3. Une fois le dossier finalisé, vous recevrez un courrier confirmant l'inscription définitive de votre enfant et éventuellement la date de test de niveau (cf. observations).
4. **Avant l'admission en classe, vous devez vous présenter avec votre enfant au secrétariat :**
 - a. pour y déposer les pièces complémentaires et réactualiser vos données personnelles,
 - b. pour y obtenir un bulletin d'admission en classe.

Observations:

- Une date d'arrivée dans l'établissement doit nous être communiquée. Sans nouvelles de votre part dans la semaine qui suit cette date d'arrivée, nous ne pourrons pas prendre en compte l'inscription de votre enfant.
- Les enfants ne venant pas d'un système scolaire homologué par le Ministère de l'Education nationale française (école en France ou appartenant au réseau de l'AEFE) devront passer un test de compétences. Celui-ci est établi en fonction de l'âge et du niveau demandé et permet de déterminer la classe dans laquelle ils pourront être accueillis.
- Une bourse de scolarité peut être accordée aux enfants de nationalité française. La demande, accompagnée de la confirmation d'inscription et de l'attestation de paiement des droits d'inscription, doit être déposée à la section consulaire de l'Ambassade de France en Allemagne.
Renseignements : <http://www.ambafrance-de.org/Bourses-scolaires>.
- Tout dossier incomplet ne pourra pas être traité.